



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

☒ : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



«Prénom» «Nom»

«Adresse1»

«Adresse2»

«Code_Postal» «Ville»

2015 JUIN

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de **respecter les dates d'inscription** et de téléphoner au siège social, **au moins cinq jours avant la date de la sortie.**

☞ *Dimanche 7*

28^{ème} RALLYE PEDESTRE surprise dans le Var

Alain L, Alain M, Alexandra, Christine, Christelle, Cyril, Eric, Florence, Michèle, Nathalie M, Philippe B et Sébastien vous proposent, cette année encore, de venir vous amuser en famille ou entre amis à l'occasion de cette manifestation de plein air exceptionnelle : randonnée, jeux, énigmes, orientation, surprises, récompenses et rires. Que les meilleurs gagnent !

☞ *Vendredi 12*

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ *Samedi 13*

RANDONNEE nocturne à La Colle Noire

Petite randonnée de 1 heure et pique-nique avec couché de soleil sur la rade de Toulon. Rendez-vous 18 heures parking de la plage de La Garonne au Pradet. Prévoir chaussures de marche, pique-nique, boisson et frontale.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ *Vendredi 19*

PETANQUE⁽¹⁾ ou BOWLING⁽²⁾

(1) Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

(2) Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



☞ *Dimanche 21*

Bonne Fête des PERES

☞ *Vendredi 26*

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 3 € (forfait période juin à septembre)

Animateur : Alain

☞ *Samedi 27 et Dimanche 28*

RANDONNEE et CANOE sur le lac de Sainte-Croix

Pour ceux qui le peuvent départ vendredi vers 18 heures avec nuit au camping du Montdenier, autrement vous pouvez nous rejoindre quand bon vous semble.

Randonnée pédestre de 4 heures samedi et dimanche canoë sur le lac à partir du village de Sainte-Croix.

Tarif camping/jour : tente 4 €, adulte 4 €, enfant 3 €. **Inscription avant le 23 juin.** Tarif de location d'un canoë bi

place : 45 € la journée. Prévoir pique-niques, boisson, maillot de bain, serviette, matériel de randonnée et camping ...

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 6 € -16 ans = 3 €

Animateur : Alain

12 au 14 Juillet : randonnée bivouac dans le Mercantour : les intéressés sont invités à s'inscrire.

Bon rétablissement à Jeanne et Philippe B.



Joyeux anniversaire à Jeanne (1), Philippe C (13), Loriane (17) et Eric (20)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles. Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité du groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.